

Conditions d'admission

La halte-jeux **les Marmousy** fixe les conditions d'admission suivantes :

- Les parents adhèrent à l'association **les Marmousy** et s'acquittent de la cotisation annuelle.
- Age de l'enfant : de 2 ans et demi à l'âge d'entrée à l'école obligatoire.
- Chaque mère, père ou autre personne proche de l'enfant assistera l'éducatrice selon le **calendrier des tournus** établi à l'avance.
- La halte-jeux **les Marmousy** n'est pas responsable d'un dommage que l'enfant et/ou ses parents/personne en charge pourrait causer à autrui; l'enfant, ses parents/personne en charge doivent être assurés en responsabilité civile. L'enfant et ses parents/personne en charge doivent également être couverts par une assurance contre les accidents. La halte-jeux **les Marmousy** décline toute responsabilité en cas de perte d'effets personnels.

Fiche de l'enfant

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____ Langue maternelle : _____

Assurance maladie/accidents : _____ Confession : _____

Allergies/Soins particuliers : _____

Pédiatre (nom, localité, téléphone) : _____

Frère(s) et sœur(s) (prénom, année naissance) : _____

Fiche des parents

Père (Prénom, NOM, profession) : _____

Mère (Prénom, NOM, profession) : _____

Rue : _____ NPA / Localité : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Mobile Père : _____ Mobile Mère : _____

En cas d'urgence (nom, téléphone) : _____

Revenu total mensuel net des parents : moins de 4'000 4'000 à 4'999 5'000 à 5'999
 6'000 à 6'999 7'000 à 7'999 plus de 7'999

Compte bancaire (IBAN) / postal (CCP) pour remboursement : _____

Paiements des frais d'écolage : BV au guichet postal (frais postaux à votre charge) Internet (e-banking, sans frais)

Sélection demi-journée(s)

Demi-journée(s) - Matin : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Date de début souhaitée : _____

Site Web www.lesmarmousy.ch et WhatsApp

Autorise des photos/vidéos de l'enfant : dans la partie privée du site web (avec login) OUI NON
dans le groupe WhatsApp des Marmousy OUI NON

Lieu / Date : _____ Signature : _____



Tarifs et conditions de paiement 2020/2021

L'écolage se paie à l'avance par mois entier au début du mois, soit par bulletin de versement au guichet postal (frais postaux à votre charge), soit par Internet (e-banking, sans frais). L'écolage se paie pour la période allant du 1er septembre au 30 juin, même si l'année se termine parfois en juillet et que la rentrée scolaire est à fin août.

Toute résiliation doit s'annoncer par écrit un mois à l'avance.

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après paiement de la cotisation annuelle et du premier mois d'écolage. A défaut de paiement dans un délai de 14 jours après validation de l'inscription, la demande d'inscription sera annulée.

Vous trouverez ci-après la liste des tarifs valables pour l'année en cours, établis en fonction des revenus des parents. L'écolage doit être réglé dans sa totalité, même si votre enfant ne se rend pas aux **Marmousy** pour cause de maladie, de vacances ne concordant pas avec les vacances scolaires ou autres.

Nbre de matinée	Tarif mensuel en fonction du revenu* (CHF)					
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F
1 matinée par semaine	40.-	45.-	50.-	55.-	60.-	65.-
2 matinées par semaine	80.-	90.-	100.-	110.-	120.-	130.-
3 matinées par semaine	120.-	135.-	150.-	165.-	180.-	195.-
4 matinées par semaine	160.-	180.-	200.-	220.-	240.-	260.-
5 matinées par semaine	200.-	225.-	250.-	275.-	300.-	325.-

*Revenu total mensuel net des parents, y compris allocations familiales et diverses pensions

- **Barème des tarifs : Tarif A : < 4'000.- / Tarif B : 4'000.- à 4'999.- / Tarif C : 5'000.- à 5'999.- / Tarif D : 6'000.- à 6'999.- / Tarif E : 7'000.- à 7'999.- / Tarif F : 8'000.- et plus**
- Rabais de 10% dès deux enfants inscrits.
- Tarif F plus majoration de 10% pour les résidents hors commune de Lausanne.
- Pour le parent membre du comité occupant le poste de trésorier, secrétaire, ou président, un dédommagement est octroyé afin de reconnaître son engagement régulier. Se référer au document "Rôle, responsabilités et droits des membres du comité" pour plus de détails.
- La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) peut procéder à des contrôles quant à l'exactitude des données financières et se réserve le droit de demander des justificatifs de revenus.

Cotisation annuelle par famille (année scolaire) : CHF 50.-
CHF 30.- si début fréquentation après Pâques

Dépannage, prix par matinée : CHF 15.-

Urgence, pour les familles non membres de l'association : CHF 25.-